

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Florian Gander, Ana Roch, Patrick
Dimier, Daniel Sormanni, Sandro Pistis, Thierry
Cerutti, François Baertschi, Jean-Marie
Voumard, Françoise Sapin*

Date de dépôt : 21 juin 2021

Proposition de motion **Stop aux velléités étatiques anti-deux-roues motorisés !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la disproportionnalité de traitement que subissent les deux-roues motorisés face aux deux-roues non motorisés à Genève ;
- la dérive répressive qui semble viser toujours la même catégorie des usagers de la route, tout en favorisant une autre ;
- l'augmentation des ventes de deux-roues motorisées qui ont explosé en 2020 avec près de 50 000 nouvelles ventes, soit de 21,6% à 29 450 unités motos et pour les scooters une progression de 11,2% à 18 129 unités),

invite le Conseil d'Etat

- à construire rapidement de nouvelles places de parking en surface pour les deux-roues dans le canton de Genève ;
- en cas de suppression de certaines places de stationnements automobiles en surface, à faire en sorte que celles-ci soient compensées par des aménagements de places pour deux-roues motorisés à proximité ;
- à faire preuve de tolérance et à en finir avec le harcèlement envers les deux-roues motorisés stationnés sur les trottoirs tant que la distance de 1,50 mètre est respectée ;
- à supprimer la distinction et les séparations physiques entre les deux-roues et les deux-roues motorisés sur les places existantes ;

-
- à faire un rapport annuel sur le nombre de places de stationnement aménagées en comparaison au nombre de deux-roues motorisés immatriculés ;
 - à respecter le vote démocratique du parlement genevois qui a adopté le 24 septembre 2015 la motion M 2039 « Véhicules deux-roues motorisés ou nouvelles vaches à lait. Stop à une répression sans discernement ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2015, le Grand Conseil avait accepté le renvoi au Conseil d'Etat de la motion M 2039, qui demandait notamment l'aménagement dans le canton de plus de places de stationnement pour toutes les catégories de deux-roues. Ce texte adopté par le parlement cantonal réclamait également la fin de la répression et le manque de tolérance envers les deux-roues motorisés lorsque ceux-ci étaient parqués hors des cases dévolues à cet effet, sans toutefois déroger aux législations fédérale et cantonale, ainsi qu'aux règles élémentaires de sécurité.

Six ans plus tard, le bilan est hélas mitigé, avec notamment une disparité au niveau des nouvelles places de parking entre les vélos et les plus de 50 000 deux-roues motorisés immatriculés dans le canton. Quant aux mesures répressives, il est à déplorer que celles-ci visent délibérément une catégorie de deux-roues plus qu'une autre, soit le contraire de ce que préconisait la motion M 2039.

En effet, le département des infrastructures et son magistrat sont désormais totalement acquis à la cyclomobilité qui semble avoir été érigée en seul et unique moyen de transport digne de bénéficier de privilèges amputés sur ceux de tous les autres.

Ainsi, celles et ceux qui paient des impôts sur les plaques, des assurances, etc., se retrouvent donc à subir un traitement plus défavorable devant la loi et en termes d'aménagements routiers que celles et ceux qui ne paient rien et qui pourtant enfreignent systématiquement les règles les plus élémentaires du code de la route, comme le simple fait de s'arrêter à un feu rouge, ou de ne pas écraser les passants qui traversent à un feu vert au passage piéton, au mépris le plus élémentaire des règles de sécurité.

Tout cela ne peut perdurer ainsi et c'est pourquoi nous demandons à travers la présente proposition de motion à ce que les besoins et les droits des différents usagers de la route puissent être pris en considération et notamment que celles et ceux qui paient pour circuler sur la voie publique puissent bénéficier des infrastructures adéquates de base auxquelles elles et ils contribuent par ailleurs financièrement dans des proportions significatives.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.